



Communiqué de presse

Plan CASI : le milliard d'euros en « trompe-l'œil »

Paris, le 4 septembre 2026 – La ministre de l'Agriculture a annoncé ce jour son plan à 1 milliard d'euros pour faire face à la crise agricole historique que connaît notre pays. Derrière ce chiffre, la réalité est beaucoup moins spectaculaire : une large partie correspond à des indemnités déjà prévues, des reports de charges ou des dispositifs existants. Pendant ce temps, des milliers d'exploitations n'ont tout simplement plus assez de trésorerie pour préparer la prochaine récolte. Les Associations spécialisées de Grandes cultures réitèrent leur alerte sur la situation économique dramatique du secteur et leur demande immédiate d'aide à la trésorerie de 450 euros par hectare.

Le milliard d'euros annoncé peut impressionner, mais il ne doit pas masquer la réalité. Une part importante de cette enveloppe correspond à des mécanismes qui existaient déjà et qui ont précisément vocation à intervenir lorsqu'un agriculteur subit une perte de récolte ou un accident climatique majeur. Leur mobilisation est nécessaire, mais elle ne constitue pas, à elle seule, la réponse exceptionnelle qu'exige la situation actuelle.

Car le problème n'est plus seulement de compenser les pertes de 2026. Il est désormais de savoir combien d'exploitations en grandes cultures auront encore les moyens de semer/planter et produire en 2027. Reporter une dette ne recrée pas de trésorerie. Différer une charge ne permet pas d'acheter des semences, des plants ou des engrais. Et indemniser une perte déjà subie ne suffit pas toujours à redonner à une exploitation les moyens de financer une nouvelle campagne.

L'écart entre les besoins et la réponse publique est considérable. Pour les seules grandes cultures, les pertes sont aujourd'hui estimées à 6,6 milliards d'euros. Face à cette situation, les Associations spécialisées demandent une mesure simple, massive et immédiatement opérationnelle.

Cette aide doit permettre aux producteurs de payer leurs fournisseurs, de financer leurs intrants, de maintenir l'emploi sur les exploitations et, surtout, de remettre une récolte en terre. Sans cela producteurs de grandes cultures abandonneront.

Plus incompréhensible encore, le plan ne comporte aucune mesure simple, rapide et concrète telle que la suspension de la redevance pour pollution diffuse, le gel des redevances irrigation ou encore la prise en compte des difficultés accrues des zones intermédiaires et à faible potentiel.

« Nous sommes en colère. Le milliard annoncé ne répond pas à la gravité de ce qui se passe aujourd'hui dans nos fermes. Les trésoreries sont exsangues et, sans soutien beaucoup plus massif, des dizaines de milliers d'agriculteurs risquent de ne pas pouvoir repartir. Nous demandons 450 euros par hectare de trésorerie directe, parce qu'à force de nous expliquer qu'on sauvera l'agriculture demain, demain il n'y aura tout simplement plus assez d'agriculteurs à sauver. » **déclarent les présidents de l'AGPB, de l'AGPM, de la CGB, de la FOP et de l'UNPT.**

CONTACTS PRESSE :

AGPB : Hélène MILESI helene.milesi@comfluence.fr – 06 71 73 92 06

Quentin VALANÇON – quentin.valancon@comfluence.fr - 06 73 18 20 56

AGPM : Guillaume LE HOAN - guillaume.le-hoan@agpm.com - 06 16 04 42 30

CGB : Carine MEIER - cmeier@cgb-france.fr - 06 27 05 23 80

FOP : Jean-Mathieu LE BÉON - j.lebeon@fopoleopro.com - 07 70 01 30 59

UNPT : Guillaume LIDON – media@unpt.fr - 01 44 69 42 40

A PROPOS DE :



L'AGPB (Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales) agit pour défendre les valeurs et les intérêts des producteurs français de céréales à paille (blé, orge, avoine, seigle, sorgho...) Mobilisée au quotidien pour construire des solutions favorables à la compétitivité des exploitations céréalières, l'AGPB accompagne les céréaliers dans des transitions responsables. Les céréaliers de France rassemblés au sein de l'AGPB ont à cœur de relever les défis des transitions agricoles successives pour produire plus et produire mieux. www.agpb.fr



L'AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs) est une association spécialisée de la FNSEA représentant les intérêts de la filière maïsicole française. Sa principale mission est la défense des producteurs et la valorisation du maïs dans toutes ses composantes (grain, fourrage, semences, doux et pop-corn) et de l'ensemble de ses débouchés auprès des instances françaises et européennes. Par son action, l'AGPM œuvre au quotidien pour que les maïsiculteurs, sur tous les territoires, puissent vivre le plus justement de leur métier. www.maizeurop.com/structure/agpm



La CGB (Confédération générale des planteurs de Betteraves) est une association spécialisée de la FNSEA. Fondée en 1921, elle regroupe 11 délégations départementales. La CGB est une institution représentative qui a pour rôle de défendre les betteraviers et promouvoir la betterave sucrière française. www.cgb-france.fr/



La FOP (Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux) est une association spécialisée de la FNSEA. Elle représente les producteurs d'oléagineux (colza, tournesol, soja, lin oléagineux, olive...) et de protéagineux (pois, féveroles, lupins...). Sa mission est de représenter et défendre les intérêts de près de 120 000 producteurs répartis sur tout le territoire ainsi que la valorisation de leur production. www.fopoleopro.com



L'UNPT (Union nationale des producteurs de pommes de terre) est une association spécialisée de la FNSEA qui représente et fédère les 17 000 producteurs de pommes de terre présents en France, sur l'ensemble des débouchés de la filière (frais, industrie, fécule). Elle est affiliée au Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne (COPA). www.unpt.fr